



Golf Noas S.A.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'exercice 2020

Lundi 12 avril 2021 de 19h00 à 19h30

au chalet c/o Marlyse LAGGER

(Déroulement selon l'art. 27 de l'ordonnance 3 COVID-19)

Président :	Frédéric PRALONG
Vice-Président :	Yves DUC
Membres Présents :	Georges CORDONIER, Hugues BONVIN, Etienne MORET, Marlyse LAGGER
Excusé :	.-.
Invité :	Marcel GERBER
Procès-verbal :	Philippe DUC
PV authentique :	Me Charles-André BAGNOUD

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Dépouillement et comptage des votes des actionnaires :
 - 2.1 Approbation du PV de l'AG du 10 mars 2020 de l'exercice 2019
 - 2.2 Approbation du Rapport d'activité 2020
 - 2.3 Approbation des Comptes de l'exercice 2020
 - 2.4 Approbation du Rapport de l'Organe de révision
 - 2.5 Décharge au Conseil d'Administration
 - 2.6 Décharge à l'Organe de révision
 - 2.7 Acceptation de la nomination de la Fiduciaire Gaston CLIVAZ SA, comme Organe de révision pour une année.
 - 2.8 Acceptation des modifications statutaires
 - 2.9 Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration
3. Etablissement du PV authentique en vue des réquisitions auprès du RC - Me Charles-André BAGNOUD
4. Divers

Ouverture de la séance

A 19h00, Le Président ouvre formellement l'AG ordinaire de la société Golf Noas SA. Il salue les administrateurs présents et Marlyse LAGGER, membre du Comité, qu'il remercie pour l'accueil et l'organisation de l'agape qui se sera partagée au terme de l'assemblée.

Le Président remercie Marcel GERBER, candidat au CA, d'assister à la séance.

Il salue la présence du notaire, Me Charles-André BAGNOUD, qui procèdera à la tenue du PV authentique de la modification des statuts et de réquisitions auprès du RC concernant la radiation d'Alfred TANNER, administrateur démissionnaire, et des inscriptions des futurs administrateurs dont l'élection est prévue sous point 2.9 de l'ordre du jour.

1. Contrôle des présences

La situation sanitaire ne permettant pas d'organiser une Assemblée Générale en présence des actionnaires, le Conseil d'Administration, en application de l'art. 27 de l'ordonnance 3 COVID-19, a pris les dispositions nécessaires afin de permettre l'exercice du droit de vote par écrit.

Les convocations ont été adressées selon le délai statutaire et un système de vote via Doodle ou par voie postale a été instauré.

Un fascicule portant sur l'ensemble des éléments de l'exercice 2020 a été édité et adressé à tous les actionnaires.

Ce document intitulé « Rapport de l'Exercice 2020 Golf de Noas SA » contient :

1. Le rapport d'activité de l'exercice 2020 du Président
2. Le rapport du Capitaine
3. Les comptes de l'exercice 2002
Bilan CHF 241'138.56
PP : Recettes CHF 195'775.04 / Charges CHF 195'353.22
Bénéfice de l'exercice après impôts : **CHF 4.72**

Il est joint au présent PV pour en faire partie intégrante.

A la date de la présente AG, **70 actionnaires** ont voté, 37 via Doodle et 33 par courrier. Cela représente **706** actions sur un total de 1'500.

2. Dépouillement et comptage des votes des actionnaires

Les points suivants ont été soumis à l'approbation/acceptation des actionnaires. Le dépouillement des votes s'inscrit comme suit :

1. **Approbation du PV de l'AG du 10 mars 2020 de l'exercice 2019**
Le PV est approuvé à l'unanimité des 70 actionnaires
2. **Approbation du rapport d'activité 2020**
Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des 70 actionnaires
3. **Approbation des comptes de l'exercice 2020**
Les comptes sont approuvés par 68 actionnaires et l'on dénombre 2 abstentions
4. **Approbation du rapport de l'Organe de révision**
Le rapport de l'Organe de révision est approuvé par 68 actionnaires et l'on dénombre 2 abstentions
5. **Décharge au Conseil d'Administration**
69 actionnaires donnent décharge au Conseil d'Administration et l'on dénombre 1 abstention
6. **Décharge à l'Organe de révision**
69 actionnaires donnent décharge à l'Organe de révision et l'on dénombre 1 abstention
7. **Acceptation de la nomination de la Fiduciaire Gaston Clivaz SA, comme organe de révision pour une année**
68 actionnaires acceptent cette nomination et l'on dénombre 2 abstentions
8. **Acceptation des modifications statutaires :**
 - a. Article 6 al.2 : à annuler le texte suivant : "~~La société se propose en outre d'acquérir les parcelles no 13 et 14 du plan 48 et 110 du plan 46, soit une surface de 967 m2 pour le prix de Frs 11'604.--~~"
 - 68 actionnaires acceptent cette modification et l'on dénombre 2 abstentions.
 - b. Article 14 al.1 : à modifier le texte suivant : "L'assemblée générale est convoquée au moins (~~vingt~~) **quatorze** jours avant la date de sa réunion, par lettre (~~recommandée~~) en courrier B ou par courriel adressé à chacun des actionnaires inscrits au Registre des actions de la société"
 - 67 actionnaires acceptent cette modification et l'on dénombre 2 abstentions et 1 refus.
 - c. Article 14 al.4 : à modifier le texte suivant : "Les avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le compte de profits et pertes et le bilan, de même que le rapport des réviseurs, le rapport de gestion et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice net sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société et des succursales, s'il en existe, (~~vingt~~) **quatorze** jours au plus tard avant l'Assemblée générale."
 - 67 actionnaires acceptent cette modification et l'on dénombre 2 abstentions et 1 refus.

Cependant, compte tenu que les deux propositions de modification du délai d'envoi sont contraires aux dispositions de l'art. 700 al.1 du CO (droit impératif pour notre SA) elle devient de fait sans objet pour l'art. 14 al 1 et 4.

- L'assemblée générale est convoquée selon le mode établi par les statuts, 20 jours au moins avant la date de la réunion (CO)
- **Par conséquent, le délai de convocation demeure à vingt jours pour l'art. 14 al 1 et 4 des statuts.**

9. Election au Conseil d'Administration

- ✓ Marlyse LAGGER est élue au CA par 68 oui et 2 abstentions
- ✓ Marcel GERBER est élu au CA par 68 oui et 2 abstentions

Le Président les félicite, tout en leur souhaitant la meilleure des bienvenues au sein du CA.

3. Etablissement du PV authentique en vue des réquisitions auprès du RC : Me Charles-André BAGNOUD

Sur la base des décisions prises sous point 2, le notaire procède, à la minute, à la rédaction du PV authentique en vue des réquisitions auprès du RC :

- Modification des statuts selon décision de l'AG
- Radiation de l'administrateur démissionnaire Alfred TANNER (selon courrier adressé au CA le 17.12.2020)
- Inscription des nouveaux administrateurs, Marlyse LAGGER et Marcel GERBER

4. Divers

Aucun divers n'ayant été soumis et tenant compte que la parole n'est plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 19h30.

Chermignon, le 12.04.2021

Le Secrétaire :
Philippe Duc



Le Président :
Frédéric Pralong



Annexes

- Rapport de l'Exercice 2020 Golf Noas SA
- **PV authentique (à compléter)**